



Une fin d'année universitaire chaotique sous le signe du déni démocratique et de l'injustice institutionnelle à Mayotte

Le 2 juin 2025, l’Institut National Universitaire (INU) de Mayotte a prononcé, de manière officielle, l’irrecevabilité de la liste « **L’Âge d’Or des Jeunes Mahorais – Union Étudiante Mahoraise** » aux élections réorganisées du Conseil d’Administration, annulées préalablement par la Commission de Contrôle des Opérations Électorales (CCOE) pour de graves manquements au cadre électoral : harcèlement, vices de procédure, pressions diverses.

Ce rejet, fondé sur des considérations formelles relevant d’un légicentrisme exacerbé, soulève une inquiétude majeure quant à l’impartialité et à la cohérence des instances de gouvernance universitaire. Loin d’être anodin, cet acte administratif s’inscrit dans une dynamique préoccupante de marginalisation systémique d’une organisation étudiante indépendante, porteuse d’un contre-discours structuré et représentatif.

Légicentrisme sélectif et géométrie variable : un filtre discriminant

Le caractère sélectif de l’interprétation juridique appliquée ici pose question. Tandis que la liste L’Âge d’Or se voit évincée pour des irrégularités procédurales, un autre candidat, tête de liste d’un groupe dissident, bénéficie d’une tolérance inexplicable, malgré des éléments problématiques : quatre années consécutives de redoublement en violation manifeste des délibérations du Conseil d’Administration, qui prévoient explicitement une limite d’un redoublement exceptionnel, conditionné par la jauge de capacité et l’assiduité.

Plus préoccupant encore : ce même candidat est cité dans plusieurs témoignages d’étudiantes dénonçant des comportements portant atteinte à leur dignité. Ces faits, déjà évoqués dans les procédures d’annulation initiales, n’ont pourtant donné lieu à aucune mesure de précaution ou de mise à distance, dans un climat d’opacité décisionnelle notoire.

Ces deux poids, deux mesures, appliqués selon une géométrie variable, révèle une instrumentalisation du droit électoral à des fins d’exclusion politique. Il ne s’agit pas d’un simple excès de zèle réglementaire, mais bien d’un dévoiement du cadre juridique au détriment de la représentativité étudiante authentique.

Un processus d’éviction politique dissimulé sous couvert de conformité

La rhétorique administrative de conformité juridique masque difficilement l’intention réelle : empêcher l’émergence d’une voix critique, étudiante, construite et résolument tournée vers l’intérêt général. En disqualifiant notre liste sur la base de prétextes procédurales, tout en



maintenant une autre liste aux manquements substantiels, l'administration universitaire opère une confiscation organisée du processus démocratique étudiant.

Notre objectif en ces élections était limpide : porter la dénonciation d'une gestion institutionnelle opaque, centralisée, et déconnectée des réalités du terrain. C'est précisément cette orientation politique assumée, rigoureusement argumentée, qui a provoqué notre mise à l'écart.

Une transformation institutionnelle sans fondements ni concertation

Ce phénomène n'est pas isolé. Il s'inscrit dans une stratégie plus vaste de recentralisation des pouvoirs et de neutralisation des contre-pouvoirs étudiants. La transformation en 2023 du CUFR en INU, présentée comme un progrès, s'est opérée dans une opacité totale, sans concertation ni consultation étudiante, ni alignement réel sur les besoins du territoire.

La dénomination universitaire dissimule mal une réalité alarmante :

Une capacité d'accueil dramatiquement inférieure à la demande locale,

L'absence complète de logements étudiants, pourtant indispensable à la sécurité des étudiants exposés à un danger quotidien dans les transports en commun, notamment dans les points névralgiques,

Une offre de formation extrêmement réduite (aucune filière médicale, deux filières professionnelles, un seul master dépendant de l'INSPE de La Réunion),

Une pénurie structurelle d'enseignants, d'ingénieurs, de professionnels de santé,

Une hémorragie constante des bacheliers, contraints de quitter Mayotte par absence d'opportunités.

Ce que nous défendons : une rupture nette, urgente et fondée

Face à cette situation structurellement injuste, notre éviction pour des motifs à considérations personnelle et idéologique révèle une volonté de neutralisation d'une alternative politique crédible. Mais loin d'être un Waterloo, cette tentative d'exclusion renforce notre détermination à combattre le syndrome de Stockholm et à proposer une rupture claire, urgente et constructive :

Une université pleinement constituée, dotée de moyens humains, matériels et pédagogiques cohérents avec les réalités mahoraises ;

Un CROUS autonome, en capacité de gérer localement et efficacement les aides sociales ;



Des logements étudiants sécurisés, condition préalable à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur ;

Une offre de formation diversifiée, pluridisciplinaire, intégrant les filières prioritaires absentes à ce jour ;

Une refonte institutionnelle du statut de l'enseignement supérieur à Mayotte, pour sortir du régime d'exception et garantir un ancrage dans le droit commun, adapté aux spécificités territoriales.

L'heure est à la mobilisation étudiante

Ce que nous vivons n'est pas une simple série d'incidents : c'est un signal structurel d'alarme, un verrouillage progressif des leviers de représentation étudiante, une mise sous tutelle politique d'un espace censé incarner la pluralité démocratique.

Nous appelons donc à une mobilisation étudiante large, éclairée, déterminée et non-violente, pour refuser cette mascarade démocratique, dénoncer cette gestion partiale, et défendre le droit inaliénable des étudiants mahorais à être entendus, représentés et respectés.

L'élection ainsi structurée est illégitime. Aucun étudiant ne sera véritablement représenté.

L'Âge d'Or pour la jeunesse mahoraise ne se construira pas dans le silence imposé, mais dans la conscience collective et l'engagement citoyen.

L'union, c'est nous. La démocratie, c'est maintenant. Le changement, c'est ici.

L'équipe de l'union étudiante Mayotte
unef.mayotte@gmail.com
0692455217 / 0639073923